



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS RELATIVES A LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Claudie LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°01

COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS RELATIVES A LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Rapporteur : Pascal GUERIF

➤ *Tarification auprès de tiers*

Suite à une erreur technique, la tarification 2024 de la restauration municipale n'a pas été incluse dans la délibération des tarifs 2024 votée en décembre 2023 et a fait l'objet d'un arrêté du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

	Tarifs HT	Tarifs HT	%
	2023	2024	évolution
281 – Restauration Municipale			
Repas livrés à l'EHPA Curie	5,090 €	5,217 €	2,5%
Repas invité à l'EHPA Curie dimanche et fêtes	6,700 €	6,868 €	2,5%
Autres adultes foyer	5,090 €	5,217 €	2,5%
Journée portage des repas	8,654 €	8,870 €	2,5%
Repas midi portage	6,020 €	6,171 €	2,5%
Repas bébé	2,355 €	2,414 €	2,5%
Repas bébé mixé	2,355 €	2,414 €	2,5%
Déjeuner école maternelle	3,216 €	3,296 €	2,5%
Déjeuner école élémentaire	3,531 €	3,619 €	2,5%
Déjeuner adultes	5,090 €	5,217 €	2,5%
Accueil de loisirs maternelle	3,216 €	3,296 €	2,5%
Accueil de loisirs élémentaire	3,531 €	3,619 €	2,5%
Repas adolescent Passeport	3,954 €	4,053 €	2,5%

➤ *Tarification auprès du personnel*

La commune définit chaque année les tarifs de la restauration municipale.

Jusqu'alors, la tarification relative à la restauration municipale était appliquée du 1^{er} septembre N au 31 août N+1.

Il est proposé que la tarification soit désormais intégrée à la délibération des tarifs votée en décembre de chaque année et s'appliquant sur une année civile.

A ce titre, la tarification proposée (hausse de +2% des tarifs de restauration pour les agents et le personnel enseignant) s'appliquera du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024 ; la tarification 2025 sera incluse dans la délibération des tarifs de décembre 2024.

	Tarifs TTC	Tarifs TTC	%
	2023-2024	du 01/09/24 au 31/12/2024	évolution
281 - Restauration municipale			
Tarif du repas pour le personnel enseignant	6,08 €	6,20 €	2,00%
(reconduction de la minoration pour les personnels enseignants et municipaux dont l'indice majoré ne dépasse pas 534. Prix du repas minoré : 4,69 € TTC)			
Tarif du repas pour les salariés extérieurs	6,08 €	6,20 €	2,00%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 mai 2024 relatif à la tarification de la restauration municipale ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 9 septembre 2024 relatif à la tarification de la restauration municipale du personnel ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu :

➤ **PREND** acte de cette information

